



Rapport d'Activité 2010

Le site web

sosfemmes.com

Chantal Poignant, conseil, et Yves Lambert, directeur

SOS FEMMES ACCUEIL - Bât. Vosges n°1 - 2, rue Saint-John Perse - 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 - Fax : 03.25.06.86.35 - E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 - APE 853E - CREDIT MUTUEL MEUSE SUD SAINT-DIZIER 10278-02001-00017334440-52

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, 1.961.206 pages ont été chargées et visitées, soit un trafic global en augmentation de + 91.463 pages alors que nous avons constaté en 2009 un retrait par rapport à 2008 (- 888.540) de même qu'en 2007 (- 418.624). Le nombre de visites s'est élevé à 888.994, ce qui confirme la hausse générale (+156.572 par rapport à 2009).

Sur l'année 2010, 17.508 emails ont été reçus et autant de réponses rédigées ... soit une légère baisse de -998 par rapport à 2009 (18.506 emails en 2009, 19.654 en 2008, 18.007 en 2007), correspondant à 3.679 situations différentes traitées (détail ci-dessous) contre 4.050 en 2009, 3.766 en 2008 et 2.883 en 2007.

Depuis le 15 mars 2006, les réponses sont rédigées par Chantal Poignant, recrutée à cette date. Chantal est titulaire d'une maîtrise de psychologie patho-clinique, d'une maîtrise de psychologie du travail et social, et d'un DESS de conseiller médiateur en genres et sexualités. Elle est également formée au droit.

En novembre 2009, un jeune en service civique, Clément Hourseau, a été accueilli pour une première période d'un an afin de seconder le directeur dans les tâches de maintenance du site. Par ailleurs, une mise à jour complète de l'annuaire des lieux d'accueil et centres d'hébergement, section très visitée du site web, a été entreprise en novembre 2009 avec le secours d'une personne recrutée en contrat aidé : nous espérons qu'elle sera achevée en juin 2011.

Yves LAMBERT, directeur et webmestre

Période : 01/01/11 au 31/12/11

Nombre total d'emails reçus, hors pollution	17 568	
Nombre total de situations différentes	3 679	100,00%
Nombre moyen d'emails par situations	4,78	

MINEURES

Mineures		
Viols et viols en réunion	124	3,37%
Incestes (mineures)	86	2,34%
Autres agressions sexuelles	58	1,58%
Prostitution avec problèmes de drogue	37	1,01%
S/T	305	8,29%

FEMMES MAJEURES

Violences sexuelles		
Viols anciens	270	7,34%
Viols récents	134	3,64%
Viols entre conjoints	37	1,01%
Agressions sexuelles	31	0,84%
Agressions sexuelles par un professionnel de santé	13	0,35%
S/T	485	13,18%

Violences non sexuelles		
Physiques, morales, psychologiques, verbales	612	16,63%
Avec menaces explicites de meurtre	27	0,73%
Femmes auteures de violence	6	0,16%
S/T	645	17,53%

Urgences		
En relation avec une extrême précarité sociale	132	3,59%
Etrangers en demande de papiers	69	1,88%
De nature psychologique	106	2,88%
Mariages forcés	2	0,05%
Emprise familiale vers le mariage forcé	1	0,03%
S/T	310	8,43%

Sexualité, maîtrise de la fécondité, santé, santé mentale		
Sexualité	38	1,03%
Questions sur l'homosexualité	14	0,38%
Contraception, pilule lendemain, contraception	24	0,65%
Alcoolisme du conjoint	75	2,04%
Drogue du conjoint	5	0,14%
Drogues	39	1,06%
Handicaps	11	0,30%
Généralités sur la santé et phobies : tocs, dépressions, etc.	402	10,93%
SIDA	1	0,03%
Renseignements pour hospit. à la demande d'un tiers ou d'office	5	0,14%

Demandes adresses pour thérapie ou associations d'aide	106	2,88%
Maladie mentale du conjoint et nommées ou supposées :		
* bi-polaires	9	0,24%
* schizophrénies	6	0,16%
* troubles de l'humeur	16	0,43%
* maladie mentale, angoisse morbide	27	0,73%
* autisme de la personne qui écrit		
Tentatives de suicide	51	1,39%
S/T	829	22,53%

Renseignements juridiques		
Famille :		
* divorces conflictuels : procédure, autorité parentale, etc.	108	2,94%
* séparation des concubins : partage, indivision, autorité parentale	82	2,23%
* PACS	2	0,05%
* abandon de famille, non paiement pension alimentaire	6	0,16%
* réévaluation de pension alim. et mode de garde après divorce	7	0,19%
* polygamie	1	0,03%
Travail :		
* questions relatives au travail, dont harcèlement moral	33	0,90%
* questions sur les prudhommes	2	0,05%
Surendettement	27	0,73%
Escroqueries et tentatives d'escroqueries	7	0,19%
Violation de domicile	1	0,03%
Appels malveillants, tapages nocturnes, dénonciations calomnieuses	4	0,11%
Destructions, dégradations, détériorations des biens	3	0,08%
Gestion des biens	52	1,41%
Changement de nom		
Tutelle, curatelle	6	0,16%
Pouvoirs du maire		
Organisation d'une association	4	0,11%
Fonctionnement de la Justice (plainte, prescription, etc)	192	5,22%
Réflexions critiques sur le fonctionnement de la Justice	24	0,65%
S/T	561	15,25%

Renseignements divers		
Adresses hébergements	71	1,93%
Adresses téléphoniques	22	0,60%
Adresses psys	35	0,95%
Autres adresses	55	1,49%
S/T	183	4,97%

TOTAL FEMMES	3 318	90,19%
---------------------	--------------	---------------

HOMMES

Pour lui-même		
Viols subis par l'émetteur du message	11	0,30%
Auteur de violences cherchant des moyens de défense	2	0,05%
"Suis-je violent ?"	5	0,14%
Conjointe violente	13	0,35%
Victimes de harcèlements	6	0,16%
Familles désaccordées, difficultés du couple à vivre ensemble	51	1,39%
Grossesse de la conjointe		
Questions sur l'homosexualité	2	0,05%
Mal-être psychologique	39	1,06%
Renseignements sur la santé	11	0,30%
S/T	140	3,81%

Pour un tiers		
Venir en aide à la conjointe qui a été victime	23	0,63%
Appel d'alerte pour une jeune fille en danger	37	1,01%
"Mon frère / mon ami / est violent"	16	0,43%
Pour aider une prostituée	2	0,05%
S/T	78	2,12%

Renseignements juridiques		
Régularisation de papiers	27	0,73%
Mariages forcés		
Procédures par rapport à un viol subi par une femme	19	0,52%
Procédures par rapport à un divorce	29	0,79%
S/T	75	2,04%

Divers		
Critiques contre "la femme éternelle victime"	5	0,14%
Compassion pour les victimes		
Demande de documentation	63	1,71%
S/T	68	1,85%

TOTAL HOMMES	361	9,81%
---------------------	------------	--------------

Quelques commentaires par la personne chargée de répondre aux demandes de renseignements et de conseils

« Être témoin de violences, c'est déjà être victime de violences ».

Pierre Lassus, psychothérapeute, a rappelé lors de la dernière conférence organisée à Châlons-en-Champagne par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité que dire d'un enfant qu'il est témoin de violences conjugales est une formulation « *particulièrement inadéquate, sournoisement négationniste, et de ce fait hautement dangereuse* ». Le mot « témoin » renvoie en effet par son étymologie latine, à « celui qui se tient en tiers » parce qu'il n'est pas impliqué et parler d'un enfant « témoin » de la violence entre ses parents supposerait, dit P. Lassus, qu'il soit un spectateur neutre, non impliqué, non concerné, non affecté.

D'après une étude (Jaspard 2003), près de deux tiers des mères en situation de violence très grave ont dit que leurs enfants en étaient témoins.

Non seulement, l'enfant souffre de voir ses parents se déchirer mais il intègre malgré lui des « modèles » d'interaction « agresseur-agressé » qui vont contribuer à perpétuer une dynamique psycho-affective désorganisée parce que cette souffrance et cette incompréhension, en affectant directement l'image de soi, fragilise d'autant plus les liens, présents et futurs, avec autrui.

Ainsi, les conséquences psychologiques de la violence directe ou indirecte continuent d'être actives bien au-delà de la situation. « *Les maltraitances faites aux enfants ne menacent pas seulement son être dans l'ici et maintenant, mais également sa capacité à se construire et, partant, ses chances futures de devenir un adulte en situation d'affronter la réalité du monde.* » (P. Lassus).

Marie Desurmont, médecin légiste, pédiatre et expert près de la cour d'appel de Douai, décrit les violences dans le couple comme s'intégrant dans un contexte de violences familiales avec souvent transmission intergénérationnelle... Comment faire en sorte que l'enfant « témoin » des violences parentales se structure autrement que dans le rapport de force et dans la souffrance ?

C'est pour tenter de répondre à cette question, qui résulte d'un constat clinique alarmant, que les pouvoirs publics se mobilisent comme par exemple en 2006 lors d'une campagne sur la violence en Seine-Saint-Denis où, à des dessins d'enfants représentant un homme frappant sa compagne devant ses enfants, était ajouté ce message : "*un monsieur qui frappe sa femme et les enfants qui regardent derrière, c'est la maltraitance.*"

Ces dessins d'enfants choisis comme support de communication permettent de rendre visible non seulement ce qu'ils voient mais aussi ce qu'ils ressentent face à la violence ; ils montrent à quel point l'enfant est là au milieu des parents et donc dans la violence (d'après G. Lopez directeur de l'institut de victimologie de Paris et M. Créoff du pôle enfance et famille 94).

Suivant mon propre constat, en rapport avec les statistiques de l'année 2010, près de 60% des femmes de l'item « violences conjugales » ont été des enfants maltraitées (victimes directes ou/et indirectes) ; les messages émanant de jeunes filles mineures disent la détresse de ces « enfants » qui semblent passer, pour différentes raisons, à travers les réseaux sociaux d'aide ; mon objectif, primordial, est bien sûr de les orienter vers une structure de soutien une fois leur parole recueillie et étayée. Mais combien d'entre elles, faute de repérage, d'accompagnement, de mobilisation suffisante, ne pourront jamais justement accéder à ces structures ? Combien d'entre elles ne pourront pas aller au bout de leurs démarches et resteront prisonnières de leur traumatisme ?

D'autres, victimes « indirectes » de la violence conjugale témoignent de leur jeune vie tronquée à tenter de protéger la mère humiliée des coups destructeurs du père, à vouloir réparer les images parentales ; ce sont ces mêmes personnes que l'on retrouvera plus tard victimes des processus d'identification hérités de leur enfance. P. Lassus paraît excessif (et pourtant) quand il énonce : « *concrètement, l'enfant aura le choix d'une identification à l'agresseur ou d'une identification à la victime. Généralement, cette identification se fait, de préférence, au parent du même sexe... On trouve ici les racines d'une transmission transgénérationnelle des violences dans le couple.* ».

Les adultes qui parviennent à révéler les maltraitances (notamment sexuelles) ont pour la plupart bénéficié de suivis psychologiques mais la plupart aussi, à des degrés variables, sont toujours en souffrance, « souffrance d'un passé douloureux et souffrance présente », qui s'expriment par des conduites addictives, des choix de partenaires « à risques » avec addictions ou « victimisants », des dépressions, des conduites suicidaires, des conduites inadaptées ou violentes avec leurs enfants et avant cela, des grossesses précoces, des avortements, la prostitution, etc.

Elles m'écrivent régulièrement entre deux visites chez leur psy ou lors d'un épisode aigu afin de trouver un soutien ponctuel.

Les autres vivent, survivent, avec leurs secrets et trouvent par notre site web des moyens de « parler » de ce qui les étouffe.

Alors, il m'est possible de les convaincre ensuite, d'entreprendre des démarches en direction d'une structure d'aide (CIDFF, CMPP, groupes de paroles, associations d'aide aux victimes, planning familial...) et c'est un grand pas d'accompli !

Mon travail me permet d'affirmer que les conséquences de la maltraitance constituent un réel problème de santé publique qui nécessite toujours plus de mobilisation et de moyens en termes de repérage, d'évaluation, de formation, d'accompagnement, de suivi...

Un autre volet de ma fonction a trait à un travail d'information, d'explications, au niveau juridique (connaissance des droits, des procédures, orientation vers les services appropriés, etc. tant par rapport à un divorce, à une problématique familiale, à un problème de logement, de cartes de séjour...).

Et puis des cas dramatiques m'interpellent : précarité, immigration.

Des hommes interviennent pour eux-mêmes parfois (victimes, mal-être psy, droits) mais souvent pour tenter de régler des conflits conjugaux, pour venir en aide à leurs compagnes ou à leurs voisines, pour « dénoncer » des actes violents de la part d'un membre de leur entourage et aussi pour dire leur incompréhension par rapport à un nouvel « ordre » qui se met en place timidement entre les sexes.

La question du genre et de la sexualité émerge mais on se rend compte que « les mobilisations inconscientes du genre reposent encore sur celles des stéréotypes de la parole féminine¹ ».

Ainsi, Marie-Laure Gamet et Claudine Moïse ont fait part de leur expérience, de leurs réalisations au sein du département de la Marne et notamment à Vitry le François, mettant en avant l'indispensable réflexion et actions « conjointes » avec leurs partenaires et (notamment) la mise en place de la cellule départementale d'accompagnement du développement de la sexualité (CDADS) avec l'aide sociale à l'enfance, les maisons d'enfants, la PJJ et les magistrats, l'éducation nationale, voire les associations d'aide aux demandeurs d'asile...

En matière de lutte contre les violences, le chemin reste long et demande une implication soutenue.

Chantal POIGNANT, conseil

¹ In "Les violences sexuelles des mineurs" Victimes et auteurs : de la parole aux soins. Dunod.